

BILAN

CLAUSES D'INSERTION

-

ANNÉE 2025

Sommaire

I. Les Chiffres Globaux.....	4
1. Évolution du nombre d'heures d'insertion.....	4
2. Évolution des opérations, salariés et embauches.....	5
3. Les heures réalisées par secteur d'activité.....	6
4. Les modalités d'exécution de la clause.....	6
5. La typologie des contrats (Global).....	7
6. Évolution des sorties positives.....	8
7. Les orientations sur le dispositif.....	8
II. L'insertion dans les marchés BTP.....	10
1. Dynamique des heures.....	10
2. Modalité des contrats du secteur.....	11
3. Activités des marchés du BTP.....	11
4. L'orientation des bénéficiaires sur le secteur du BTP.....	12
III. L'Insertion dans les marchés de Services	12
1. Dynamique des heures.....	12
2. Modalité des contrats du secteur.....	13
3. Activités des marchés de services.....	13
4. L'orientation des bénéficiaires sur le secteur Services.....	13
IV. Les Donneurs d'Ordre et les Entreprises.....	14
1. Les donneurs d'ordres.....	14
2. Les entreprises engagées.....	16
V. La loi climat et résilience.....	17
VI. Synthèse de l'Activité 2025.....	18
Glossaire.....	18

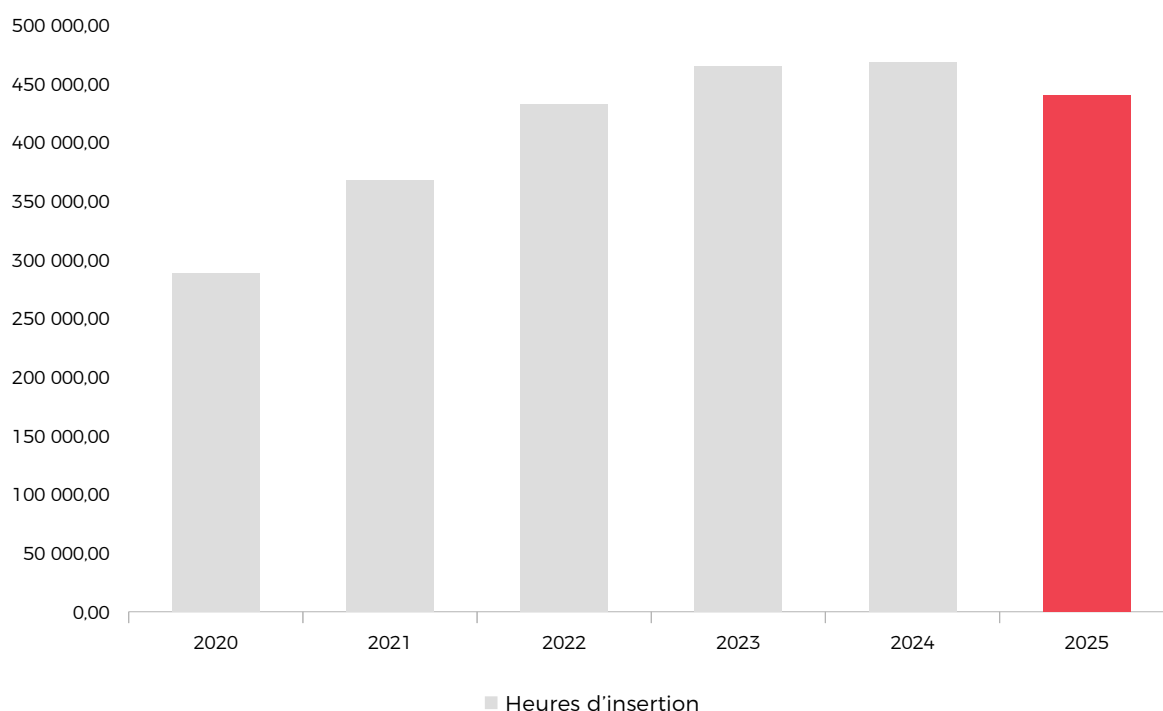
I. Les Chiffres Globaux

En 2025, le service des clauses d'insertion a accompagné 41 donneurs d'ordre afin de mettre en œuvre la clause sociale d'insertion, ce qui a permis à 154 entreprises, sur 149 opérations (373 marchés clausés), de faire travailler **1 004 personnes** (812 hommes et 192 femmes) et de réaliser **439 839,07 heures d'insertion**.

À l'entrée sur le dispositif des clauses, les bénéficiaires accompagnés sont majoritairement des demandeurs d'emploi (40,84 %), avec une forte mobilisation des jeunes de moins de 26 ans (261 bénéficiaires). La part des allocataires du RSA (20,02 %), des seniors et des travailleurs en situation de handicap confirme la vocation inclusive du dispositif auprès des publics éloignés de l'emploi.

1. Évolution du nombre d'heures d'insertion

On constate une légère baisse du nombre d'heures réalisées par rapport à 2024, liée à l'évolution des modalités juridiques et de comptabilisation. Cette évolution s'explique notamment par la mise en conformité avec les nouveaux fondamentaux réglementaires déployés au niveau national par Alliance Ville Emploi, dans le cadre de la loi Climat et Résilience.

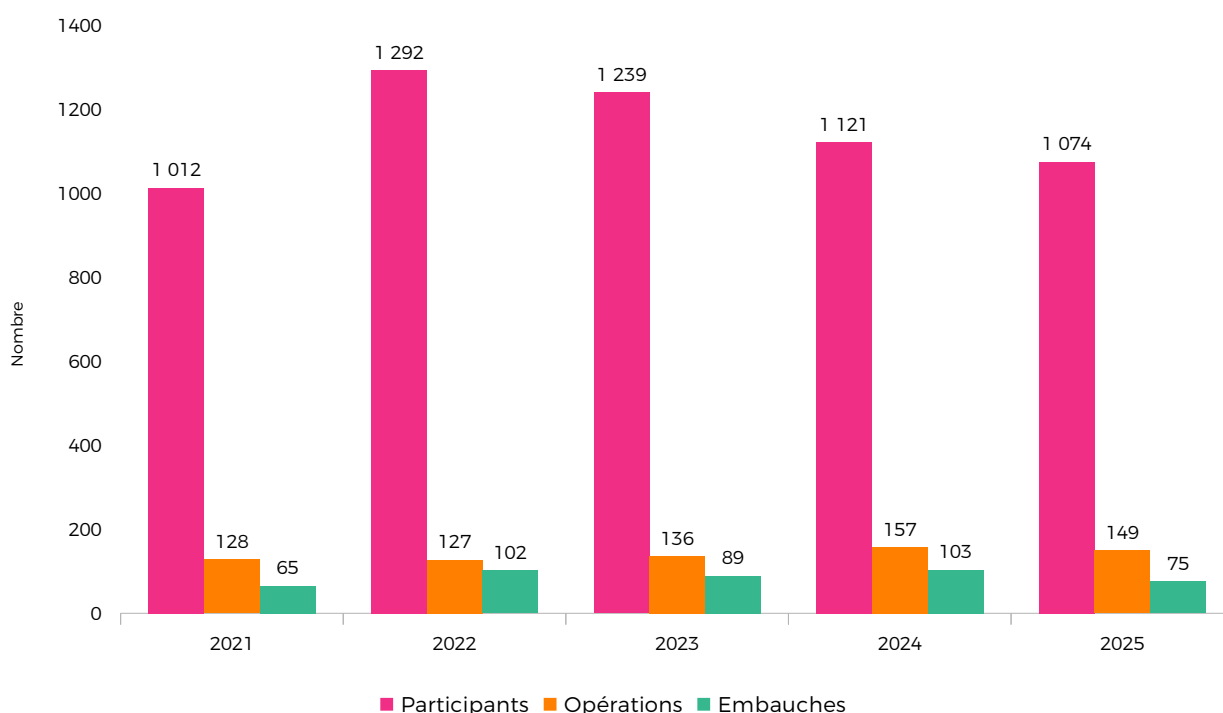


2. Évolution des opérations, salariés et embauches

Le dispositif des clauses sociales constitue un levier d'insertion créant des **opportunités d'accès à l'emploi** au bénéfice des publics éloignés du marché du travail.

Les opérations intégrant des clauses sociales représentent, quant elles, un vecteur opérationnel du dispositif. La stabilité du nombre d'opérations sur la période témoigne d'une mobilisation continue des acheteurs publics et privés en Bourgogne-Franche-Comté, tandis que l'évolution du nombre de participants et des embauches reflète davantage les besoins du territoire ainsi que la dynamique du tissu économique local.

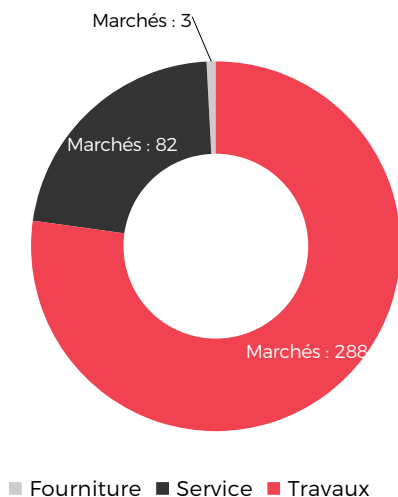
Ces résultats montrent que l'impact du dispositif n'est pas corrélé au volume d'opérations engagées : une seule opération peut suffire à générer des opportunités et à favoriser la construction de parcours d'insertion durables.



Les embauches comptabilisées correspondent aux contrats CDI, CDD de plus de 6 mois, aux contrats en alternances (professionnalisation, apprentissage), aux formations qualifiantes contractualisés au cours de l'année 2025.

3. Les heures réalisées par secteur d'activité

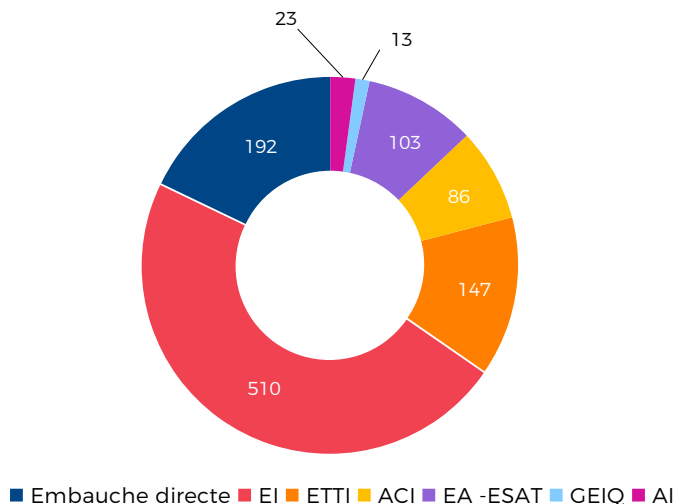
SECTEURS	HEURES	SALARIÉS
Fourniture	6 917,72	62
Service	286 362,39	740
Travaux	146 558,96	262



4. Les modalités d'exécution de la clause

De plus en plus d'entreprises se saisissent de la clause comme un canal de recrutement. La proportion a doublé par rapport à 2024.

Récapitulatif du nombre de bénéficiaire par modalité

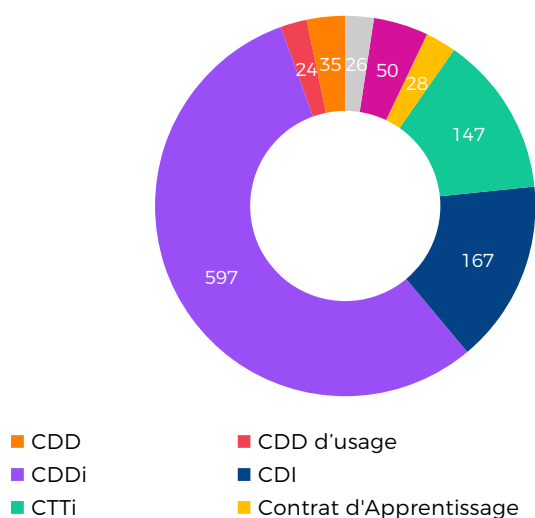


5. La typologie des contrats (Global)

La répartition des contrats met en évidence l'impact du dispositif des clauses sociales sur la diversité des parcours d'insertion et des solutions de retour à l'emploi mobilisées.

Les CDDi (Contrats à Durée Déterminée d'insertion) représentent plus de la moitié des parcours (près de 57 %), confirmant le rôle du dispositif comme levier d'accès progressif à l'emploi pour les publics les plus éloignés du marché du travail. La part des CDI (près de 16 %) et des CTTi (environ 14 %) témoigne de la capacité du dispositif des clauses sociales à favoriser des insertions plus durables, tout en s'appuyant sur la mobilisation des partenaires de l'emploi et des acteurs économiques du territoire autour d'une dynamique d'inclusion. Les CDD, contrats d'usage et contrats d'apprentissage, représentant ensemble près de 10 % des situations, viennent compléter cette dynamique en apportant des réponses adaptées aux profils des bénéficiaires comme aux réalités économiques des entreprises accompagnées.

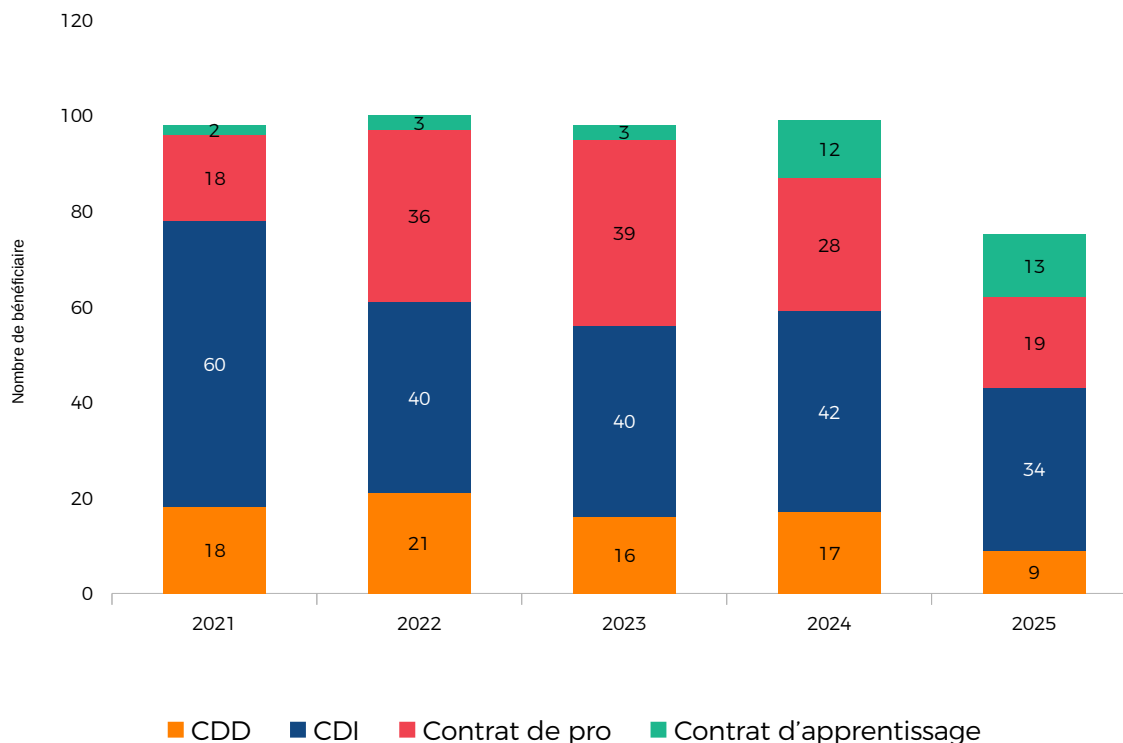
Cette diversité des contrats traduit pleinement l'ambition portée par le dispositif : **développer l'employabilité, favoriser et accompagner la montée en compétences, tout en sécurisant les parcours professionnels.** Au-delà de la création d'opportunités d'emploi, les clauses sociales constituent ainsi un levier structurant permettant de construire des parcours d'insertion progressifs, sécurisés et adaptés aux besoins du territoire.



25% des salariés ont travaillé en CDI en 2025 (contre 23% en 2024).

6. Évolution des sorties positives

75 salariés ont bénéficié d'une sortie positive en 2025 (50 en BTP, 25 en Services). Parmi eux, 20 femmes (27 %) et 16 salariés issus des QPV (21%).



7. Les orientations sur le dispositif

347 personnes ont été orientées sur le dispositif en 2025.

55,04 % des orientations ont été réalisées via la plateforme de l'inclusion. L'essentiel des orientations provient de France Travail (17,67%), des entreprises (16,72%) et des ETTi (15,56%).

Bénéficiaires des Quartiers Prioritaires

QUARTIER	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Chenôve- le Mail	15	11	4
Dijon- Fontaine d'ouche	14	13	1
Talant - Belvédère	10	8	2

QUARTIER	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Dijon- Grésilles	6	4	2
Dijon- Bief du Moulin	2	2	0
Quetigny - Centre	2	2	0
Total	49	40	9

Prescripteurs et candidatures validées

PRESCRIPTEURS	VALIDÉS
ARIQ BTP	16
ASSOCIATION POUR L'HÉBERGEMENT D'URGENCE	1
CANDIDATURE SPONTANÉE	3
CAP EMPLOI	3
COALLIA	4
COTE D'OR	3
DÉFIS 21	1
DÉPARTEMENT DE COTE D OR	2
ENTREPRISE	43
ERGOS	3
EURÉKA INTÉRIM	14
FLEXISERVICES	1
FRANCE TRAVAIL	19
GEIQ	8
IDEE INTÉRIM	20
INDIBAT	10
MILO	11
PLIE	5
SOC DIJONN ASSISTANCE TRAVAIL	2

Statut des candidatures et motifs de non-entrée

- **48,70 %** des candidats ont été validés sur le dispositif.

Nous notons différents motifs de non-entrée, entre autres :

- L'annulation de candidatures pour **54,93%** des cas.
- Un autre projet professionnel pour **27,46%** des cas.
- Des freins trop importants pour un retour à l'emploi pour **7,75 %** des cas.

17,75 % des personnes validées sur le dispositif sont issus des Quartiers Prioritaires de la Ville de Dijon Métropole.

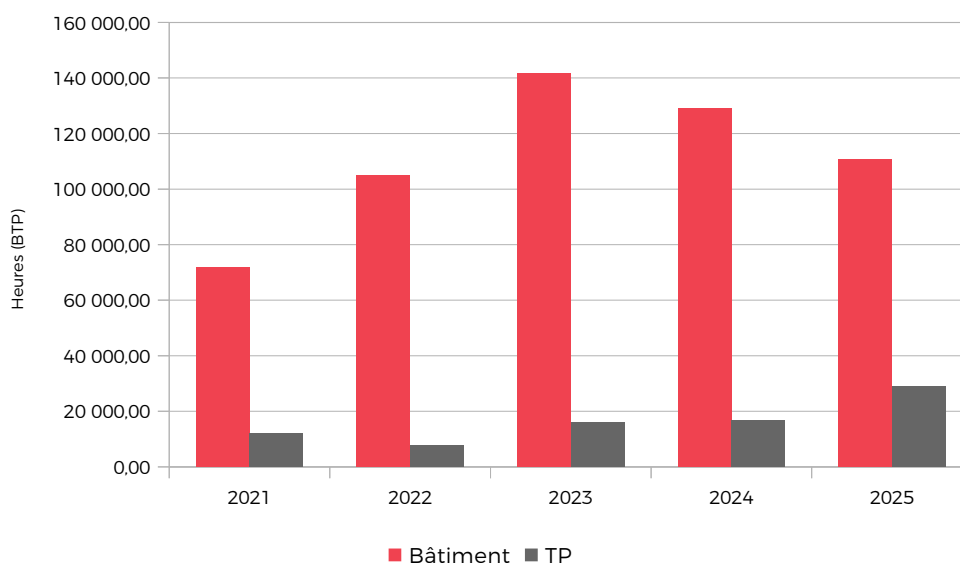
II. L'insertion dans les marchés BTP

Le secteur du BTP a totalisé **144 669,91 heures d'insertion** en 2025, réalisées à l'aide de 258 contrats. On note une hausse de 74,19 % des heures dans les Travaux Publics.

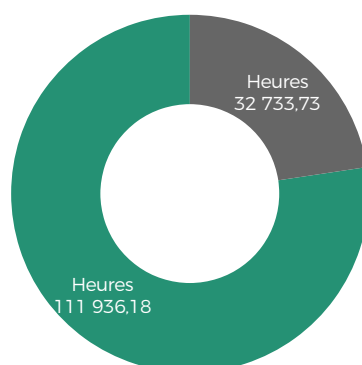
Le contrat en alternance est le principal levier d'insertion (47,98 % des heures du BTP). Le CDI représente plus d'un quart des heures.

Sorties positives BTP : Le dispositif a permis à **50 participants** de signer un contrat d'embauche durable. 6 % de ces salariés en sortie positive résident dans un QPV.

1. Dynamique des heures



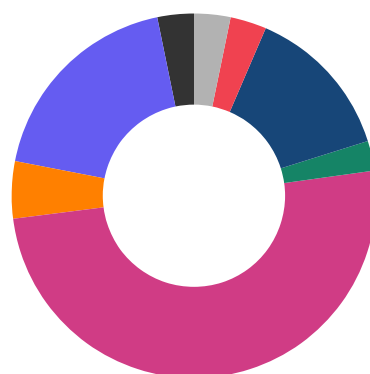
2. Modalité des contrats du secteur



■ Embauche directe ■ SIAE & Entreprise Adaptée

3. Activités des marchés du BTP

ACTIVITÉS	HEURES
Ingénierie	4835,3
Gros œuvre	27973,95
Charpente / couverture	7579,07
Second œuvre	75056,38
Conduite de chantier	3935,5
Routes / réseaux	20 492,63
Autres	4 797,08



■ Ingénierie ■ Gros œuvre ■ Charpente / couverture
 ■ Second œuvre ■ Conduite de chantier ■ Routes / réseaux
 ■ Autres ■ Ingénierie

4. L'orientation des bénéficiaires sur le secteur du BTP

- **184 candidats** ont été orientés sur le dispositif.
- **112 personnes** ont été validées, soit 60,87 % des personnes orientées.
- **12,64 %** des candidats orientés résident dans un des quartiers prioritaires de la ville du territoire.

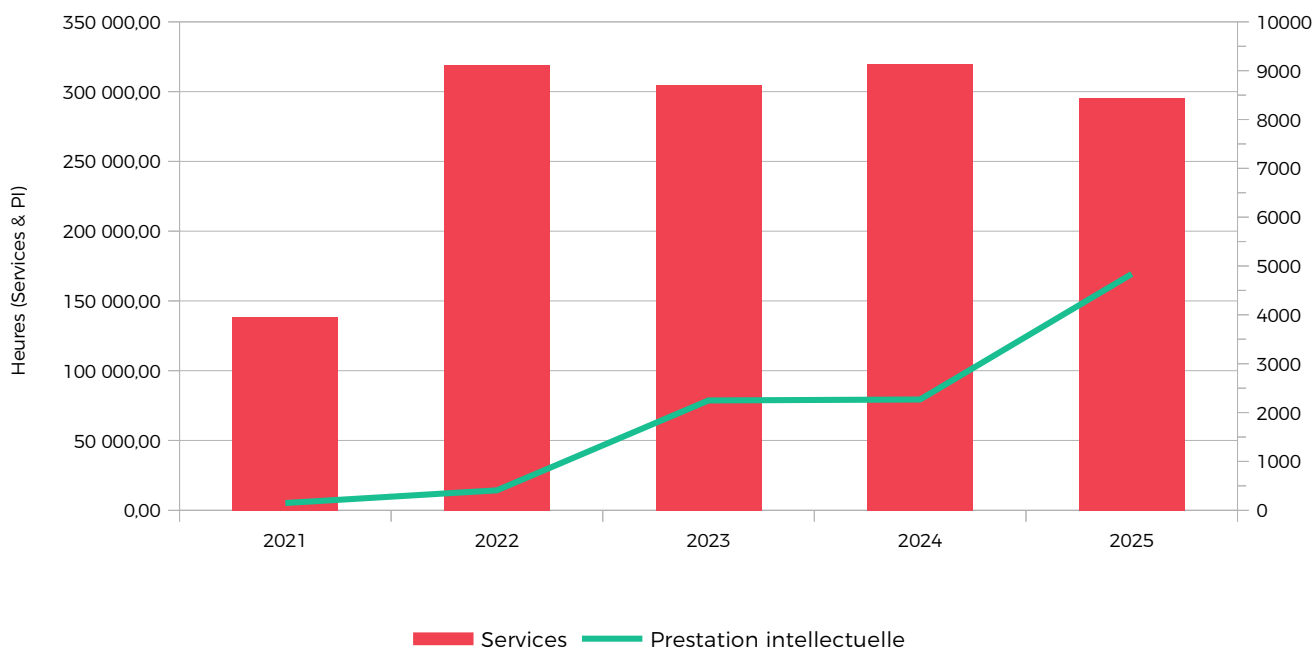
III. L'Insertion dans les marchés de Services

Le secteur des marchés de services a totalisé **295 169,16 heures d'insertion** en 2025, réalisées à l'aide de 816 contrats.

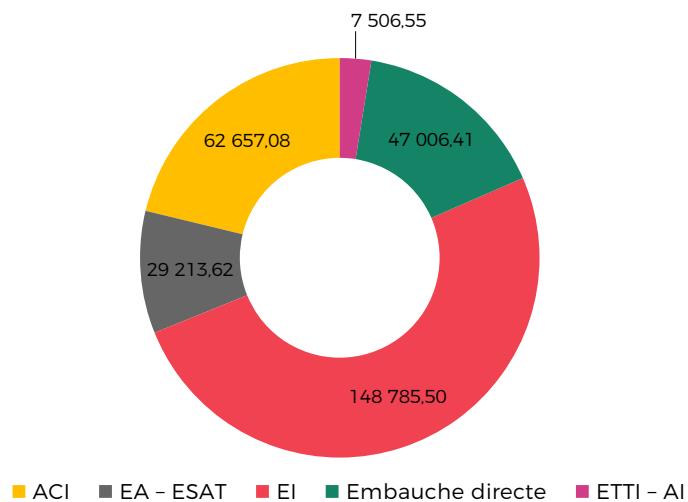
Les heures ont été majoritairement réalisées par les entreprises d'insertion (EI) (148 785,50 heures) et les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) (62 657,08 heures).

Sorties positives Services : Le secteur a enregistré **25 embauches durables**, avec 52 % des bénéficiaires issus des QPV.

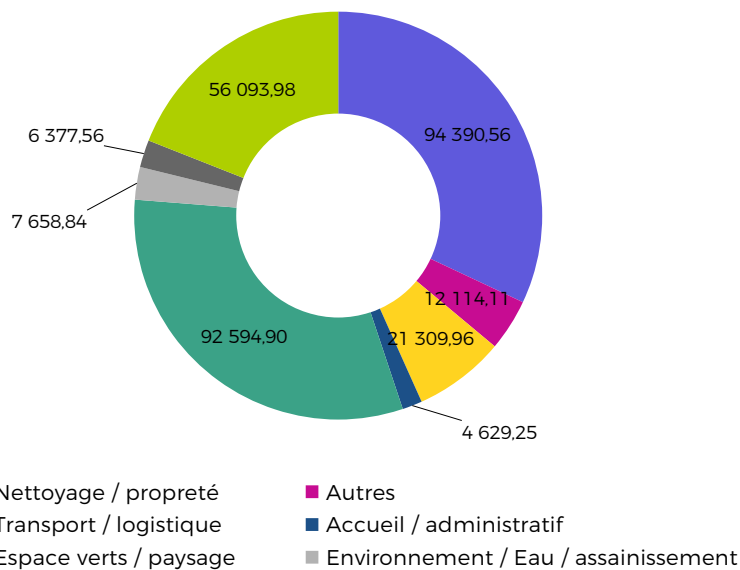
1. Dynamique des heures



2. Modalité des contrats du secteur



3. Activités des marchés de services



4. L'orientation des bénéficiaires sur le secteur Services

- **143 candidats** ont été orientés sur le dispositif.
- **56 personnes** ont été validées, soit 39,16 % des personnes orientées.
- **14,68 %** des candidats orientés résident dans un quartier prioritaire de la ville.

M. Les Donneurs d'Ordre et les Entreprises

1. Les donneurs d'ordres

Sur les 41 donneurs d'ordre accompagnés en 2025, **29 d'entre eux** ont consulté le service clause de CREATIV', pour **90 opérations** représentant 326 marchés et plus de **130 271 heures d'insertion proposées**.

En synthèse, l'effet levier d'un marché ne repose pas uniquement sur son volume, mais aussi sur sa construction et la mobilisation des outils juridiques adaptés, rendus possibles grâce à l'expertise de l'équipe clauses de Creativ'.

LEUR CONFIANCE, C'EST UN IMPACT CONCRET SUR LE TERRITOIRE

DE LA COMMANDE PUBLIQUE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE



CATÉGORIE	DONNEUR D'ORDRE	VOLUME D'HEURES
EPCI	DIJON MÉTROPOLE	256 525,80
Commune	Ville de DIJON	27 916,98
Entreprise publique	SNCF	20317,58
SEM	SPLAAD	11 643,59
Bailleurs sociaux	GRAND DIJON HABITAT	11 471,34
Bailleurs sociaux	HABELLIS	10 582,56
Ministères	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – SGAMI	10 321,48
Établissement privé	LINKCITY	8 297,08
Établissements publics	VNF	6 627,09
Établissement privé	PROMOTION PICHET	5 782,40
Établissement privé	ÉCOLE DES MÉTIERS	4 939,92
Région	CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4 883,60
Commune	Ville de CHENÔVE	4 432,77
Commune	Ville de TALANT	4 197,17
Établissement privé	BOUYGUES IMMOBILIER	4 072,46
Établissement privé	BAFFY PROMOTION	3 749,36
Ministères	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	3 591,43
Bailleurs sociaux	ORVITIS	3499,38
Bailleurs sociaux	ICF	3 159,26
Établissement privé	NOVE CONSTRUCTION	2 804,08
Commune	Ville de MARSANNAY LA COTE	2 720,86
Commune	Ville de QUETIGNY	2 626,50
Bailleurs sociaux	CDC HABITAT	2 520,82
Services déconcentrés de l'État	ARS BOURGOGNE - FRANCHE COMTÉ	2 414,92
Commune	VILLE DE BEAUNE	2 211,09
Commune	VILLE DE FENAY	2 158,35

Commune	CC PLAINE DIJONNAISE	2 074,32
Organisme de Sécurité Sociale	CAF - URSSAF	1 992,25
Ministères	MINISTÈRE DES ARMÉES	1 903,75
Bailleurs sociaux	OPAC Saône-et-Loire (OPAC 71)	1 901,00
Organisme de Sécurité Sociale	CARSAT BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	1 695,75
Commune	VILLE DE SAINT APOLLINAIRE	1 467,02
Établissement privé	VINCI IMMOBILIER	1 447,70
Commune	VILLE DE PLOMBIÈRES LES DIJON	970,00
Commune	Ville de GENLIS	734,16
Établissement privé	AMETIS	636,00
Ministères	MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	531,00
Commune	Ville de FONTAINE LES DIJON	502,00
Services déconcentrés de l'État	PRÉFECTURE RÉGION BOURGOGNE (SGAR/PFRA)	227,50
Commune	VILLE DE BRETENIÈRE	168,75
Établissements publics nationaux	INRAE	120,00

2. Les entreprises engagées

154 entreprises ont fait travailler des bénéficiaires du dispositif sur l'année 2025, démontrant leur engagement pour l'insertion.

- ▶ **106** entreprises du Bâtiment
 - ▶ **12** entreprises de Travaux Publics
 - ▶ **36** entreprises Marchés de services
- Dont
- ▶ **4** ESAT / EA
 - ▶ **4** entreprises Prestations Intellectuelles

V. La loi climat et résilience

La loi Climat et Résilience (2021) et le PNAD 2022-2025 (Plan National pour des Achats Durables) renforcent la place des achats responsables dans la commande publique. L'objectif fixé au niveau national est d'intégrer davantage de dimensions environnementales et sociales dans les marchés publics, avec notamment une ambition de 30 % des projets intégrant une considération sociale.

Pour les acheteurs du territoire, ces évolutions impliquent une vigilance accrue dans l'intégration des clauses sociales, le développement de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, la lutte contre les discriminations et la structuration d'une stratégie d'achat socialement responsable.

Les clauses sociales deviennent ainsi un levier concret de développement territorial, d'emploi durable et de cohésion sociale.

L'accompagnement de CREATIV' – guichet unique du volet social du territoire

Dans ce cadre, CREATIV' accompagne les acheteurs publics et privés du territoire comme guichet unique sur le volet social, en assurant un rôle d'interface entre les acheteurs, les entreprises, les partenaires de l'emploi et les publics bénéficiaires.

L'accompagnement proposé vise à sécuriser et faciliter la mise en œuvre des clauses sociales à chaque étape des marchés :

- identification des marchés pouvant intégrer une clause sociale ;
- aide au calibrage des heures d'insertion ;
- accompagnement dans la rédaction des pièces de marché ;
- mobilisation des partenaires emploi et insertion ;
- appui au recrutement des entreprises ;
- suivi et évaluation de la bonne exécution des engagements d'insertion.

Par son action de proximité et d'ingénierie territoriale, CREATIV' contribue à faire des achats un levier d'inclusion, d'accès à l'emploi durable et de développement d'achats socialement responsables au bénéfice du territoire.

VI. Synthèse de l'Activité 2025

Les chiffres clés qui résument l'impact de la mission Clauses d'Insertion cette année.

439 839

Heures d'insertion réalisées

1 004

Salariés mis à l'emploi

31 %

De salariés issus des QPV
ont réalisés les heures

75

Embauches durable
(21 % issus des QPV)

154

Entreprises partenaires
accompagnées

149

Opérations concernées

Glossaire

ACI: Ateliers Chantiers d'Insertion | AI: Association Intermédiaire | CDDi : Contrat à Durée Déterminé d'Insertion | CTTi: Contrat de Travail Temporaire d'Insertion | DELD : Demandeur d'emploi de Longue Durée | EA: Entreprise Adaptée | EI: Entreprise d'Insertion | ESAT: Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail | ETTI: Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion | GEIQ: Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification | IAE: Insertion par l'Activité Économique | PNAD : Plan National des Achats Durables | QPV: Quartiers Prioritaires de la Ville | SIAE: Structures d'Insertion par l'Activité Économique